

## LA TRANSYLVANIE DANS LA STRATEGIE DE LA HONGRIE A LA CONFERENCE DE PAIX DE 1946

**Ioan Tomoiagă\***,

Université «Babeş- Bolyai», Cluj-Napoca  
[tjanviseu@yahoo.com](mailto:tjanviseu@yahoo.com)

**Rezumat:** *La terminarea celui de-al doilea război mondial, Ungaria și diaspora maghiară din Occident au propus Conferinței de Pace de la Paris mai multe soluții de rezolvare a problemei transilvane. Strategia propagandistică maghiară a constat în lansarea unor propuneri „echitabile” în acest sens: republică independentă, ocupație militară, supraveghere externă, respectarea drepturilor tuturor națiunilor de pe teritoriul acestei republici. Printre instrumentele folosite în acest scop s-au numărat memoriile diplomatice, articolele din presa apuseană sau scrisorile particulare, adresate miniștrilor de externe ai puterilor învingătoare. Cercetarea și analiza acestora, pe baza documentelor diplomatice franceze, completează viziunea asupra unui capitol important al istoriei românești.*

**Abstract:** *At the end of the Second World War, Hungary and the Hungarian Diaspora in Western Europe proposed at the Peace Conference in Paris several solutions for solving the Transylvanian situation. The Hungarian propagandistic strategy referred to the presentation of some “equitable” proposals like: an independent republic, military occupation, foreign supervision, respecting the rights of every nation from this republic. Among the instruments used to accomplish this purpose there are diplomatic memoirs, articles from the Western press or personal letters, addressed to the ministers of Foreign Affairs from the winning powers. Their research and analysis, based on French diplomatic documents, complete the image of an important chapter of the Romanian history.*

**Résumé:** *À la fin de la Seconde Guerre mondiale, la Hongrie et la diaspora hongroise de l'Occident ont proposé, dans le cadre de la Conférence de Paix de Paris, plusieurs solutions pour résoudre le problème transylvain. La stratégie de propagande hongroise a été représentée par des propositions «équitables» en ce sens: la république indépendante, l'occupation militaire, la surveillance extérieure et le respect des droits de toutes les nations de cette république. Parmi les instruments utilisés dans ce but se trouvent les mémoires diplomatiques, les articles de la presse occidentale ou les lettres particuliers, adressées aux ministres des affaires étrangères des puissances triomphantes. La recherche et l'analyse de ceux-ci, s'appuyant surtout sur des documents diplomatiques français, construisent l'image d'ensemble d'un chapitre important de l'histoire roumaine.*

---

\* L'auteur rend ses remerciements pour le support financier du programme co-financié par le programme opérationnel départemental pour le développement des ressources humaines 2007-2013, contract POSDRU 6/1.5/s/4 – «études doctorales, facteur majeur de développement des recherches socio-economiques et humanistes».

---

**Keywords:** *Hungary, Transylvania, propaganda, revisionism, solutions, diplomacy, Peace Conference*

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, les problèmes territoriaux entre certains États du centre de l'Europe ont joué un rôle très important dans l'ordre-du-jour de la Conférence de Paix de Paris de 1946. La solution des problèmes de la Transylvanie de Nord représentait un des aspects sensibles des rapports entre la Roumanie et la Hongrie. Les deux pays attendaient une confirmation, de la part de la Conférence, de leurs droits sur ce territoire, en préparant diverses stratégies pour présenter ce sujet aux ministres des affaires étrangères des États qui constituaient les Nations Unies, mais surtout aux représentants des États-Unis, de l'U.R.S.S., de la France et de l'Angleterre. La décision de la Conférence de Paris concernant la Transylvanie est très connue à présent et c'est pourquoi nous n'allons pas insister sur celle-ci. Notre étude propose une brève analyse de la stratégie adoptée par la Hongrie à la Conférence de Paix de 1946 pour atteindre son objectif le plus important, celui de déterminer une révision du Traité de Trianon. Les moyens de propagande, utilisés dans ce but, ont été divers: la presse, des appels et des manifestes de la diaspora hongroise de l'Occident vers les milieux diplomatiques, des mémoires diplomatiques, des lettres personnelles, etc. Les solutions proposées par ces moyens ont été, en grande partie, radicales et elles allaient jusqu'à parler d'un nouveau État en Transylvanie. La plupart de ces éléments est moins connue et abordée par l'historiographie roumaine, voire par celle des deux dernières décennies. Les documents diplomatiques français, sur lesquels s'appuie, en grande partie, cette analyse, sont complétés par des études et des articles plus récentes sur la question en discussion.

Du point de vue chronologique, les sources d'archives étudiées indiquent le début des actions hongroises revendicatives dès l'automne de l'année 1944, par plusieurs initiatives de l'émigration hongroise de l'Ouest de l'Europe. Les anciens consuls ou représentants officiels du gouvernement de Budapest à l'étranger ont commencé une campagne de propagande auprès des grandes puissances alliées, pour les sensibiliser concernant les droits hongrois sur la Transylvanie. L'une des tactiques utilisées a été la spéculation d'une prévision ambiguë de l'article 19 de la Convention d'Armistice entre les Nations Unies avec la Roumanie, qui conditionnait la rétrocession intégrale du Nord de la Transylvanie à la Roumanie par une décision finale de la Conférence de Paix. Dans ce sens, V. Fl. Dobrinescu<sup>2</sup> explique l'ambiguïté de l'article 19 par le besoin d'un «prétexte procédural» de la part de l'Union Soviétique qui voulait, ainsi, manipuler la situation des deux États en dispute pour ses propres intérêts dans le territoire. Dans ces circonstances, les soviétiques ont encouragé l'élaboration d'une stratégie en vue de la participation de la Hongrie à la

---

<sup>2</sup> Valeriu Florin Dobrinescu, *România și organizarea postbelică a lumii 1945-1947* [La Roumanie et l'organisation du monde après la Seconde Guerre Mondiale 1945-1947], București, Editura Academiei Republicii Socialiste România, 1988, p. 120.

Conférence de Paix, ayant le but d'obtenir le plus d'avantages d'ordre territorial au détriment de ses voisins.

L'une des premières actions de cette stratégie revient à l'ancien consul hongrois à Genève, François Honti<sup>3</sup>, qui, le 30 septembre 1944, a envoyé au Ministère Français des Affaires Étrangères un appel signé au nom du Parti des Petits Paysans Indépendants. Dans ce document, il demandait de placer sous un régime de contrôle international et de surveillance spéciale les territoires ayant fait l'objet des arbitrages de Vienne en 1940, sous le prétexte que «certains milieux roumains et même tchèques [avaient] l'intention de liquider définitivement toutes les minorités de leur pays en les obligeant par la contrainte de quitter le sol natal»<sup>4</sup>. Étant donné le fait qu'à ce moment-là la Hongrie était encore l'alliée fidèle de l'Allemagne nazie, cet appel essayait de laisser sous-entendre l'idée d'une dissociation totale de l'émigration hongroise de l'étranger de la politique officielle de l'État hongrois. En même temps, la stratégie adoptée par Honti tentait de convaincre les diplomates parisiens de ses bonnes intentions et de toute sa disponibilité pour la solution du problème de la Transylvanie, en proposant pour cela plusieurs possibilités: soit l'occupation militaire de ce territoire par l'une ou par plusieurs puissances, soit l'envoi d'une commission qui contrôle les documents de l'administration sur les minorités ethniques<sup>5</sup>. Les actions de ce type deviennent plus fréquentes dans la capitale de la France au milieu du mois d'octobre 1944, quand y est paru un *Manifeste* du Comité Directeur pour la constitution d'une République Transylvaine, rédigé en anglais et en français et dans lequel on demandait l'indépendance de la Transylvanie sous forme d'une République qui respecte les droits des «deux minorités nationales importantes» – les Roumains et les Hongrois. L'inclusion des Roumains dans la catégorie des minorités d'une province importante de la Roumanie avait, à notre avis, le rôle de minimiser leur contribution historique dans ce territoire, ainsi que leur valeur numérique, bien que supérieure aux autres minorités ethniques. Selon les auteurs du manifeste, ce nouvel État transylvain devait être un État neutre, avec une constitution spéciale, comme celle de la Suisse, et qui devait respecter «toutes les conditions juridiques d'un État indépendant, viable et moderne, ayant un territoire de 103.000 km<sup>2</sup> et une population de cinq millions et demi habitants»<sup>6</sup>. Le manifeste était rédigé au nom des principes démocratiques, de la justice sociale et internationale, au nom du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes, avec le but d'éviter les fautes du passé, faites par la «négation

---

<sup>3</sup> Archives du Ministère Français des Affaires Étrangères (ci-après AMFAE), Série Z – Europe, Roumanie / Transylvanie, oct. 1944 – juin 1946, dossier 24, f. 5-6. François Honti était résident depuis 20 ans en Suisse, en tant qu'attaché de presse de l'ambassade hongroise à Paris et Vichy; il était, également, le représentant de la Légion révisionniste et le correspondant du journal gouvernemental révisionniste *Pesti Hirlop*; il était aussi un sympathisant des milieux de l'extrême droite en France et un ennemi du Traité de Trianon, l'adepte du rapprochement de l'U.R.S.S., et il passait pour un patriote convaincu, presque chauvin.

<sup>4</sup> *Ibidem*, f. 2.

<sup>5</sup> *Ibidem*, f. 1-4.

<sup>6</sup> *Ibidem*, f. 6-7.

de l'évidence même de la réalité». À la fin, les citoyens du monde entier étaient invités à adhérer à ce manifeste et à s'intéresser à ce problème qui était étroitement lié à l'ensemble des problèmes européens.

Entre temps, au printemps de l'année 1945, le gouvernement hongrois fonde la Section pour la préparation de la Paix, du Ministère des Affaires Étrangères, sous la direction d'un philo-anglais, ayant le but de réunir les documents et les propositions en vue d'accomplir les objectifs nationaux. Il y avait environ cent spécialistes, employés et historiens de diverses institutions, y compris de l'Institut d'Histoire Pál Téléki, qui travaillaient pour atteindre ce but. Le gouvernement et l'opinion publique hongrois espéraient qu'à Paris on allait parler d'un nouveau tracé des frontières<sup>7</sup>. L'optimisme des Hongrois peut être lu aussi dans un document reçu le 20 août 1945 par le ministre français des affaires étrangères. Dans ce document, ayant le titre *Les frontières de la Hongrie*, sont analysées les conditions dans lesquelles le gouvernement provisoire de Debreczen avait signé, le 20 janvier 1945, l'armistice de Moscou<sup>8</sup>. Le document analysait les prévisions de l'article 19 de cet acte, qui dénonçait le diktat de Vienne du 30 août 1940 et obligeait la Hongrie à restituer à la Roumanie tout le territoire, ou la plupart du territoire, occupé en 1940, mais sous réserve d'un accord final à la Conférence de Paix. La même manière de formuler le contenu de cette convention, se trouve aussi dans la Convention d'Armistice entre la Roumanie et les Nations Unies, mais l'historien V. Florin Dobrinescu, s'appuyant sur les sources des archives diplomatiques roumaines, affirme que les deux articles 19 de ces deux Conventions d'armistice ne sont pas identiques<sup>9</sup>. Selon nous, par une expression identique, ou presque identique, des articles 19 des conventions d'armistice avec la Roumanie et la Hongrie, l'U.R.S.S. assurait la loyauté des deux pays, obligés à espérer une confirmation de leur droit sur la Transylvanie par une décision de la Conférence. L'attitude de l'Angleterre et des États-Unis concernant le problème de la Transylvanie n'était pas encore très claire. Ainsi, dans un mémorandum secret de la délégation anglaise, du 18 septembre 1945, on estimait le fait que pour signer un traité de paix avec la Hongrie, il était nécessaire d'y introduire certaines dispositions d'ordre politique. Le point 7 de ce mémorandum, l'alinéa 5, établissait que «la Hongrie devra soit maintenir en vigueur, soit abroger les traités auxquels elle est partie, conformément aux instructions des puissances alliées et accepter toutes les modifications nécessaires qui y seraient apportées»<sup>10</sup>. Le mémorandum de la délégation américaine, du 21 septembre 1945, assumait d'une manière fidèle les prévisions de l'article 19 de l'Armistice de Moscou avec la

<sup>7</sup> István Vida, *Chestiunea maghiară la Paris* [La question hongroise à Paris], dans Bardi Nándor (coord.), *Transilvania văzută în publicistica istorică maghiară. Momente din istoria Transilvaniei* [La Transylvanie vue dans les périodiques historiques hongrois. Moments de l'histoire de la Transylvanie], Miercurea Ciuc, Editura Pro-Print, 1999, p. 383-384.

<sup>8</sup> AMFAE, Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 22, f. 11.

<sup>9</sup> V. Fl. Dobrinescu, *op.cit.*, p. 121.

<sup>10</sup> AMFAE., Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 22, ff. 15-17.

Roumanie en ce qui concernait la solution de la situation transylvaine, mais il introduisait aussi la possibilité d'un accord aimable entre les deux États<sup>11</sup>.

C'est donc dans ce contexte incertain que le gouvernement hongrois commence son offensive diplomatique, en adoptant, au début, un ton plus prudent, qui s'est intensifié au fur et à mesure que les réunions de la Conférence de Paris se sont approchées du débat concernant les questions territoriales. En écrivant aux ambassadeurs des grandes puissances à Budapest, le 31 octobre 1945, le ministre hongrois des affaires étrangères était d'avis que les propositions hongroises pourraient assurer «la symbiose et la collaboration pacifique des peuples de l'Europe sud-orientale»<sup>12</sup>. Ce qui est très intéressant, c'est que l'aide-mémoire hongrois s'adresse explicitement au gouvernement soviétique, tandis que les gouvernements anglais et américains y apparaissent seulement entre parenthèses. Le 25 février 1946, le même ministre hongrois envoyait aux trois puissances un autre mémoire, où il demandait la constitution d'un comité d'experts qui préparent «une solution équitable du problème hongrois»; ce comité devait «empêcher le renouvellement des erreurs commises lors de la réorganisation politique de l'Europe centrale après la Première Guerre mondiale»<sup>13</sup>. Parmi les erreurs du Trianon se trouvaient aussi dans la vision hongroise, celles concernant le tracé des frontières, qui avait tenu compte seulement des revendications des États voisins de la Hongrie, sans avoir consulté certains experts impartiaux ou la partie hongroise. Tout cela a engendré de graves conséquences économiques et ethnographiques pour la Hongrie, menant à un manque de ressources de matières premières et à l'absence d'une infrastructure unitaire avant la Première Guerre mondiale. Le résultat en a été que «le statut territorial d'après guerre a comprimé la Hongrie dans les cadres exigus d'un pays réduit à de très petites proportions et dès lors de grandes masses de la population hongroise furent obligées de vivre sous la domination étrangère ou de quitter leur habitat ancestral»<sup>14</sup>. Le ministre hongrois y introduit un élément de persuasion subtile, diplomatique, assurant les grandes puissances que, en fait, la solution de la situation hongroise desservait aussi les intérêts des États de l'Europe sud-orientale et que seul un aménagement nouveau conçu dans cet esprit d'équité pourra assurer une saine évolution de la démocratie hongroise et garantir la collaboration cordiale avec les peuples voisins.

Au fur et à mesure que le moment de la discussion sur les frontières entre la Roumanie et la Hongrie s'approchait dans les réunions qui préparaient la Conférence, on remarque une précipitation de la diplomatie hongroise et de la diaspora hongroise des pays occidentaux à soutenir la politique de révision des frontières central-européennes. Peu de temps avant la décision du Conseil des ministres des affaires étrangères de la Conférence sur la question de la Transylvanie, le gouvernement hongrois reconnaissait, dans un mémoire pour l'Angleterre, les États-Unis et l'U.R.S.S., certaines tentatives méritoires d'amélioration du sort des Hongrois de

---

<sup>11</sup> *Ibidem*, f. 19.

<sup>12</sup> *Ibidem*, f. 33.

<sup>13</sup> *Ibidem*, f. 139.

<sup>14</sup> *Ibidem*, f. 142.

Roumanie, tentatives ayant appartenu au gouvernement Groza. Ces tentatives étaient considérées comme insuffisantes pour assurer les droits de la minorité hongroise en Transylvanie et c'était pour cela que «en considération de la triste expérience du passé, la solution définitive serait de rattacher à la Hongrie la plus grande partie possible de la population magyare de Roumanie avec le territoire où elle vit»<sup>15</sup>. Les Hongrois étaient conscients que ce serait très difficile de séparer la Transylvanie en s'appuyant sur le critère ethnique, surtout à cause de la position géographique des Sicules<sup>16</sup>. C'est pourquoi ils ont proposé des «revendications modestes», qu'ils considéraient équitables pour les deux États, demandant une surface de seulement 22.000 km<sup>2</sup>, c'est-à-dire la cinquième partie du territoire «annexé» par la Roumanie après Trianon, tandis que les Hongrois comptaient dans cette province environ 30% de la population. Le mémoire laissait sous-entendre que ces revendications étaient les dernières, même si «l'abandon du pays de Székely<sup>17</sup>, des autres régions de caractère hongrois et des villes de Transylvanie constitue un sacrifice immense pour la nation hongroise»<sup>18</sup>. En réalité, les solutions proposées par le gouvernement hongrois avaient des objectifs qui s'étendaient sur une grande période de temps, visant d'obtenir l'autonomie territoriale partout où les minorités représentaient des majorités importantes et compactes, choses qui devaient avoir lieu par un plébiscite transylvain organisé sous le contrôle international.

Le Ministère Français des Affaires Étrangères était très bien informé sur les questions territoriales dans lesquelles la Hongrie était impliquée. Un document appartenant au service de contre-espionnage français montrait que le gouvernement hongrois avait renoncé à l'attitude modérée et adopté une position plus radicale concernant la révision de ses frontières. Cette position s'expliquait par les importants contacts construits par l'ambassadeur hongrois à Londres, d'où celui-ci avait reçu des signaux que la Hongrie pourrait recevoir des concessions territoriales en défaveur de quelques-uns de ses voisins. Par conséquent, le gouvernement hongrois avait inclus ces revendications dans son programme politique afin d'augmenter sa popularité. Conformément au même service de contre-espionnage «les Hongrois de Transylvanie vivent dans des conditions juridiques très bonnes, car le gouvernement roumain, sous la contrainte des Russes, fait une politique de conciliation avec la minorité hongroise, et ceci d'autant plus volontiers que Groza<sup>19</sup> est lui-même d'origine hongroise-transylvaine (Sicule)»<sup>20</sup>. Selon les informations reçues à Paris, les Hongrois avaient

---

<sup>15</sup> *Ibidem*, f. 166.

<sup>16</sup> Population d'origine turque, assimilée par les tribus hongrois, et qui habite l'Est de la Transylvanie.

<sup>17</sup> Le pays de Székely est un autre terme utilisé dans ce document pour désigner toujours les Sicules.

<sup>18</sup> AMFAE., Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 22, f. 167.

<sup>19</sup> En réalité, le premier ministre roumain Petru Groza était d'origine roumaine, non pas de la région des Sicules, mais de la région de Hunedoara, au Sud-Ouest de la Transylvanie.

<sup>20</sup> AMFAE., Série C Administrative 1944-1949, dossier 195, Réservé, doc. C 38 3, exemplaire 3, f. 2.

peur que si les Russes quittaient la Roumanie, le roi allait remplacer Groza avec Maniu et Brătianu<sup>21</sup>, connus comme maggyaro-phobiques. Dans ces conditions, les Français ont connu le fait que la Hongrie voulait obtenir, par le traité de paix, une révision de la frontière transylvaine. Il était certain qu'une telle satisfaction allait calmer, tant soit peu, la rancune révisioniste que la Hongrie continuait à manifester, ouvertement ou à la dérobée, à partir de Trianon et, en même temps, elle allait consolider le régime actuel de la jeune république qui risquait, en cas d'échec, de voir s'ouvrir une période de graves troubles internes. Malgré tout cela, les efforts de la diplomatie hongroise se sont dirigés tout d'abord vers Moscou, où les Hongrois ont proposé aux Soviétiques deux variantes pour la question de la frontière transylvaine: 1) que la Roumanie cède à la Hongrie une surface de 22.000 km<sup>2</sup> et 2) que la Roumanie cède 11.800 km<sup>2</sup>. Les deux variantes sont restées sans réponse de la part des Russes. L'échec diplomatique en U.R.S.S. a obligé la délégation magyare de Paris à proposer d'autres variantes de révision de la frontière roumaino-hongroise, en parlant de 5.000 km<sup>2</sup> et, ensuite, même de 4.000 km<sup>2</sup>, qui représentaient une bande étroite, mais dense du point de vue démographique, d'environ 500.000 habitants (67% de Hongrois) dans quelques villes de frontière de la Roumanie<sup>22</sup>. Ce renoncement rapide concernant ses revendications territoriales en Roumanie signifie donc un indice du désespoir de la situation hongroise à la Conférence de Paris. Se contenter de très peu semblait être le dernier objectif de la Hongrie pour le différend territorial avec la Roumanie.

Malheureusement pour la diplomatie magyare et pour toute la propagande faite en vue de l'amélioration des conditions territoriales imposées à la Hongrie, le Conseil des ministres des affaires étrangères de la Conférence de Paix, a établi, dans la réunion du 7 mai 1946, le texte final de l'article sur la frontière roumaino-hongroise, et il y était nettement souligné le fait que tout le territoire revenait à la Roumanie, il était tel qu'au 1er janvier 1938<sup>23</sup>. Malgré tout cela, le gouvernement de Budapest ne s'est pas résigné et il a envoyé, le 20 mai 1946, un nouveau mémoire aux grandes puissances, cette fois-ci ayant un contenu beaucoup plus radical où il essayait d'accréditer l'idée que les Hongrois de Roumanie étaient persécutés par les autorités, chassés de leurs maisons ou épurés de l'administration sous l'accusation de fascisme. L'administration roumaine y était cataloguée comme étant représentée par les mêmes personnes qui «à travers les 27 dernières années ont persécuté les Hongrois et ont saboté toute leur tentative démocratique»<sup>24</sup>. Ce mémoire représente un véritable réquisitoire à l'adresse de la Roumanie et met très bien en évidence l'étonnement et, en même temps, le désespoir du gouvernement hongrois après la décision prise à Paris; il y est invoqué aussi l'état incertain, du point de vue juridique, de l'enseignement en hongrois, même si les grands progrès dans ce domaine y étaient

---

<sup>21</sup> Iuliu Maniu était à l'époque le chef du Parti National Paysan de Roumanie, tandis que Constantin (Dinu) Brătianu était le chef du Parti National Libéral de Roumanie.

<sup>22</sup> István Vida, *op.cit.*, p. 387-392.

<sup>23</sup> AMFAE, Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 22, f. 170.

<sup>24</sup> *Ibidem*, f. 205.

reconnus, surtout la constitution de l'Université hongroise à Cluj, en mai 1945<sup>25</sup>. Autrement dit, le gouvernement de Budapest essayait d'inventer certaines actions gouvernementales roumaines contre la minorité hongroise de la Transylvanie, pour déterminer une modification de cette décision avant que le traité de paix soit signé.

En même temps que les actions diplomatiques entreprises par le gouvernement hongrois les manifestations de l'émigration magyare de l'étranger ont aussi continué, surtout par l'entremise de la presse et des brochures de popularisation des revendications magyares. Le plus souvent, ces actions se sont transformées en propagande agressive et dénigrante à l'adresse des Roumains. Ainsi, la Fédération américaine-hongroise-transylvaine des États-Unis, dirigée par Stephane de Lösönczy, envoyait aux ministres des affaires étrangères se trouvant à Paris un long mémorandum dénigrant de la Roumanie. Dans ce document il était écrit que «la nation transylvaine représente une sous-nation de la communauté hongroise» et que du point de vue géographique et économique cette province doit appartenir à la Hongrie<sup>26</sup>. Nous sommes d'avis que l'invention du syntagme «nation transylvaine» définissait le même esprit révisionniste de l'automne 1944, par lequel les Hongrois demandaient la constitution d'un État transylvain indépendant; en même temps, la qualité de sous-nation transylvaine de la communauté hongroise indiquait la nécessité de l'union de la Transylvanie avec la Hongrie. Par conséquent, la solution d'une république transylvaine, indépendante, représentait seulement une diversion manipulatrice, aussi extravagante qu'irréalisable. De toute manière, le seul droit que ce mémorandum invoquait pour la solution de ce problème de la frontière avec la Roumanie, c'était celui historique, dont le fondement s'appuyait sur la conquête et la domination hongroise en Transylvanie<sup>27</sup>. La stratégie de cette association hongroise d'Amérique était de spéculer sur la connaissance insuffisante de la situation de l'Europe centrale et de l'Est par l'opinion publique américaine. Cela à cause de l'éloignement géographique, mais aussi à cause du fait que les Américains pouvaient être facilement sensibilisés quand il s'agissait des droits d'une « nation civilisée ». En Europe, le 18 mai 1946, la publication *Informations Hongroises*, éditée par la Comité National Hongrois de Genève, usant de fragments découpés des journaux anglais ou des déclarations de certains dignitaires hongrois, essayait de diffuser un courant d'opinion favorable à la position hongroise à la Conférence de Paix. En plus, la même publication assurait ses lecteurs que la délégation gouvernementale magyare de Moscou avait obtenu certaines promesses faites par Staline en ce sens<sup>28</sup>. La presse genevoise, surtout le *Journal de Genève*, publiait des articles portant sur l'échec de la Hongrie à Paris. Dans le numéro du 6 août 1946, François Honti considérait que cet échec était causé par les moyens financiers insuffisants et par l'impossibilité de la délégation désignée pour participer aux démarches de la Conférence d'arriver à Paris

<sup>25</sup> *Ibidem*, f. 208. Il s'agit de l'Université «Bolyai» qui, en 1959, a été unie avec l'Université roumaine de la même ville, sous le nom de l'Université « Babeş-Bolyai ».

<sup>26</sup> AMFAE, Série Z-Europe, Roumanie / Transylvanie, oct. 1944-juin 1946, dossier 24, f. 96 v.

<sup>27</sup> *Ibidem*, f. 96-100.

<sup>28</sup> *Ibidem*, f. 125.

avant le mois de mai<sup>29</sup>. Dans le numéro du 18 octobre 1946 du même journal, le ministre hongrois des affaires étrangères, János Gyöngyösi, presque résigné concernant la possibilité de modifier les frontières avec les voisins, exprimait son espoir que la politique commencée en Roumanie par le gouvernement Groza allait assurer la reconnaissance de tous les droits de la minorité hongroise de Transylvanie. On peut donc observer qu'autant les autorités hongroises que les représentants de la diaspora hongroise occidentale ont commencé à reconnaître l'échec de leur stratégie devant la Conférence de Paris, sans pourtant, renoncer d'espérer une possible modification dans l'avenir.

Pendant toute la période des démarches de la Conférence, la diaspora hongroise d'Europe et d'Amérique attirait l'attention de l'opinion publique européenne et des diplomates par de nombreuses brochures où étaient exprimées les possibles solutions hongroises au problème de la Transylvanie. Sur cette question, François Honti était, de nouveau, très actif. Pour lui, la cession d'une partie de la Transylvanie à la Hongrie était nécessaire, vu le caractère unitaire des Hongrois du point de vue culturel, géographique et économique. Dans ce sens, ce n'était pas par hasard que la surface revendiquée par Honti était de 22.000 km<sup>2</sup> et l'autonomie large pour le pays de Sicules, qui aurait représentée, selon lui, «le minimum qu'un Hongrois puisse accepter sans trahir les intérêts de son peuple. Il est inspiré par le désir de concilier les intérêts essentiels de la Hongrie avec ceux de la Roumanie»<sup>30</sup>. Cette proposition prouve nettement l'intégration des actions de l'émigration hongroise en Occident à la stratégie de la Hongrie concernant la révision des frontières de la Transylvanie à la fin de la guerre. En même temps, l'ambassade de la France aux États-Unis envoyait, le 22 juin 1946, un article découpé du journal *New York Times*, article signé par Stéphane de Löszönczy, où, en six points, était argumenté le droit de la Hongrie sur la Transylvanie. Le trait dominant de l'article est l'offense envers les Roumains. Ceux-ci y sont considérés comme un peuple inférieur, qui a profité des contextes internationaux pour satisfaire ses propres intérêts<sup>31</sup>. Le 4 juillet 1946, la même organisation envoyait aux ministres américain, anglais et français une lettre où elle leur reprochait la décision injuste sur la Transylvanie, décision appelée «de 5 minutes», sous «pression soviétique» et qui jetait, tout comme dans le passé, plus d'un million et demi de Hongrois sous domination roumaine. Pour en convaincre les ministres occidentaux il y était annexée une carte de l'ancien royaume de la Hongrie avec les territoires perdus après Trianon. Une autre organisation hongroise qui menait toute une campagne de presse et propagandiste était la *Transylvania Society of the United States*. Le 7 septembre 1946 elle demandait avec insistance aux diplomates réunis à Paris, «en vue de la conclusion d'une paix durable, de vouloir bien

---

<sup>29</sup> AMFAE, Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 23, f. 89.

<sup>30</sup> François Honti, *Documentation Hongroise II. La question transylvaine*, Paris, 1946, brochure de popularisation, p. 10-11. Pour la propagande révisionniste hongroise pendant la Conférence de Paix, voir aussi Ladislau Mákkay, *Histoire de la Transylvanie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1946.

<sup>31</sup> AMFAE, Série Z – Europe, Roumanie / Transylvanie, oct. 1944 – juin 1946, dossier 24, f. 250-251.

réexaminer le problème transylvain en séance plénière et de permettre à la population hongroise de Roumanie, guettée de mille dangers d'un avenir douloureux, d'exposer ses justes revendications<sup>32</sup>. Cette demande était motivée par la peur de continuer l'oppression systématique et l'exploitation économique des habitants hongrois.

De cette oppression avait peur aussi le Prince-Primat de la Hongrie, le Cardinal Mindszenty, qui, le 20 mai 1946, envoyait aux puissances occidentales une note où il affirmait que «l'annexion de la Transylvanie à la Roumanie constituerait une récompense pour cette dernière, récompense pour tout ce que la Roumanie a commis de 1919 à 1940 contre les droits humains fondamentaux en ce qui concerne les questions financières, culturelles, sociales, etc., et même pour ce qu'elle a commis après l'armistice<sup>33</sup>. L'auteur y dénonçait les persécutions contre les Hongrois, sous prétexte qu'ils avaient collaboré avec les nazis, les mauvais traitements et les pillages commis par les bandes de Maniu, l'expropriation des Hongrois et la distribution des terrains agricoles aux Roumains, en dépit du fait que la plupart des paysans qui n'avaient pas de terrains étaient les Hongrois. Pour montrer la supériorité de ses compatriotes, le Cardinal souligne l'éducation des habitants de la Transylvanie: seulement 20% des Hongrois étaient analphabètes, par rapport aux Roumains (75%), ce qui représentait, à son avis, la conséquence de la culture occidentale hongroise en Transylvanie. En conséquence, le Cardinal proposait aussi une solution «convenable» par le partage de la Transylvanie en deux parties: à la Hongrie revenait la partie du Nord, avec les villes de Cluj et d'Oradea, y compris la zone Sicule, tandis que le reste revenait à la Roumanie<sup>34</sup>. Mais la réponse à ce message dénigrateur est venue tout de suite. Les évêques gréco-catholiques d'Oradea, de Cluj-Gherla et de Maramureș ont envoyé au chargé d'affaires françaises en Roumanie un long exposé rectificateur, ayant le but d'être retourné à l'ambassadeur français à Budapest, pour lui donner, ainsi, la possibilité de connaître le véritable aspect des questions traitées. En accusant le cardinal hongrois de *lapsus memoriae*, les trois prélats roumains démontent, ligne par ligne, tout le mémoire. La déception des prélats roumains était d'autant plus grande qu'elle était provoquée par le plus haut prélat catholique hongrois qui, «par le grand prestige qui lui est donné par son haute dignité soutient une cause injuste, usant des arguments qui lui ont été présentés, mais sans vérifier l'objectivité des informateurs et l'exactitude des faits<sup>35</sup>. Dans le même sens, le 10 septembre 1946, le Synode National et le Convent Général de l'Église Protestante de la Hongrie demandaient à la Conférence de Paix la garantie, par une réglementation légale et indépendante du tracé des frontières, l'unité spirituelle et d'organisation ecclésiastique des églises protestantes (réformées) de la Hongrie avec celle de Transylvanie. L'importance numérique et matérielle de l'Église protestante hongroise transylvaine (700.000 fidèles, une Faculté de Théologie, 20 lycées et environ 600

<sup>32</sup> AMFAE, Série Z – Europe, Roumanie / Transylvanie, oct. 1944 – juin 1946, dossier 25, f. 118 face-verso.

<sup>33</sup> *Ibidem*, dossier 24, f. 154, verso.

<sup>34</sup> *Ibidem*, f. 156.

<sup>35</sup> *Ibidem*, dossier 25, f. 90.

écoles primaires confessionnelles) demandait une telle garantie internationale pour assurer la communauté ethnique hongroise après la signature du traité<sup>36</sup>. En conséquence, par ces mémoires, les principaux cultes religieux de Hongrie contribuaient pleinement à la stratégie de celle-ci concernant la révision des frontières avec la Roumanie, s'appuyant sur leur affinité culturelle et religieuse avec l'Europe occidentale.

Pour la campagne de propagande hongroise de 1946 on a utilisé toutes les possibilités disponibles qui pouvaient représenter la moindre aide en ce sens. Ainsi, au milieu du mois d'août 1946 l'Association des militaires français échappés aux champs nazis envoyait une lettre aux 21 États qui ont pris part à la Conférence de Paris, en les priant de tenir compte des conditions très bonnes offertes par la population civile et les autorités hongroises. Selon les représentants de cette association, la Hongrie mériterait une meilleure attention à Paris, vu qu'elle avait été très généreuse aussi avec d'autres soldats occidentaux. C'est-à-dire que l'association y exprimait son espoir que les minorités hongroises qui allait demeurer dans les États voisins auraient part de la même attention civilisée, dans l'esprit du respect de leur droits<sup>37</sup>.

Un autre moyen de sensibiliser l'opinion européenne et la décision diplomatique pour une solution territoriale favorable à la Hongrie a été les lettres particuliers de certains natifs hongrois de Transylvanie. Cette tactique avait pour but de soutenir l'effort institutionnel hongrois et d'accréditer l'idée qu'à la Conférence de Paris il y avait un fort courant autochtone de modification de la frontière roumaino-hongroise. Dans ce sens, l'ingénieur A. Magyari envoyait, le 7 juillet 1946, de la zone américaine de l'Allemagne, une télégramme au Président et au Roi (probablement il s'agit du président des États-Unis et du roi de l'Angleterre), où il écrivait: «Je suis l'enfant de Transylvanie. Bien connue la situation là-bas, j'offre la meilleure solution dans cette question: je proposerais que la Transylvanie soit un pays indépendant et autonome, ni roumain, ni hongrois, qu'avant la révolution de 1848»<sup>38</sup>. Un autre habitant de la région transylvaine semblait trouver la solution du même problème par l'envoi d'une longue lettre directement au ministre français des affaires étrangères. Voyant la réconciliation comme la seule solution acceptable pour les deux parties, Drátos István commence un long plaidoyer pour les droits historiques et culturels des Hongrois de Transylvanie. À son avis, cette province «signifie pour la Roumanie la réalisation du rêve impérialiste roumain – âgé d'une centaine d'années – du Nistre jusqu'à Tisa»<sup>39</sup>. La seule préoccupation réelle de l'auteur de cette lettre semble être de louer les mérites de la domination hongroise en Transylvanie et, d'autre part, de dénigrer l'influence néfaste de la Roumanie sur ce territoire. Pourtant, vers la fin de la lettre, il «offre» aussi les solutions, qu'il partage en deux catégories: 1) la solution

<sup>36</sup> AMFAE, Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 23, f. 160-164.

<sup>37</sup> *Ibidem*, f. 92.

<sup>38</sup> AMFAE, Série Z – Europe, Roumanie / Transylvanie, oct. 1944 – juin 1946, dossier 25, f. 33.

<sup>39</sup> *Ibidem*, f. 105.

radicale, avec deux variantes, en visant la décision que toute la Transylvanie revienne soit à la Roumanie, soit à la Hongrie et 2) la solution de compromis, ayant toujours deux variantes, qui visaient soit l'annexion de Partium<sup>40</sup> à la Hongrie, soit l'annexion de Partium et du pays des Sicules, par un couloir à la Hongrie. Mais comme ces solutions non plus ne pouvaient être invoquées du point de vue géographique, le signataire de la lettre proposait une autre solution, qui rappelait les propositions faites par l'émigration hongroise de l'automne 1944. Il s'agit de l'indépendance de la Transylvanie, vue par l'auteur en union douanière avec la Hongrie, aussi bien qu'avec la Roumanie, ce qui représentait «un point de départ pour l'avenir de l'Europe Centrale et de Sud-Est, le premier fondement sûr pour la constitution des Nations Unies de l'Europe, un véritable nouvel Eden oriental»<sup>41</sup>.

Lorsque l'officialisation de la réintégration à la Roumanie de tout le territoire transylvain était évidente et imminente, sans qu'il y ait de chances trop grandes pour une éventuelle renégociation, la campagne hongroise de propagande a fait de son mieux pour influencer les grandes puissances de garantir les droits de la minorité magyare en dehors des frontières. Une lettre de l'ambassadeur hongrois à Washington, Szegedy Maszák, adressée au Conseil des Ministres des Affaires Étrangères à Paris<sup>42</sup>, le 9 novembre 1946, essayait l'une des dernières actions diplomatiques pour influencer certaines décisions qui allaient être prises avant que le Traité de Paix soit rédigé d'une manière finale. Le texte de ce document énumérait tous les efforts que le gouvernement de Budapest avait faits pour éliminer les anciens employés fascistes, mais aussi pour les suivre et les punir d'une façon exemplaire. À cette occasion, le gouvernement hongrois demandait que le traité avec la Roumanie soit complété avec une clause qui puisse aboutir, dans un certain délai, aux négociations directes entre les deux pays voisins à l'égard des droits de la minorité hongroise transylvaine. Au cas où les deux pays ne pourraient pas arriver à un accord favorable dans cette question, le gouvernement hongrois aurait pu, par cette clause, faire appel à l'arbitrage international pour la solution définitive de ce problème. Mais la décision de la Conférence dans la question transylvaine a été favorable à la Roumanie, sans que celle-ci ait eu l'obligation de mener des tractations directes avec son voisin occidental sur les droits de la minorité hongroise. On considérait que l'article 3 du projet de traité avec la Roumanie imposait le respect de ces droits humains pour tous les citoyens roumains, sans tenir compte de leur ethnie, race, sexe ou religion.

En conclusion, à notre avis, la stratégie de la Hongrie pour obtenir le soutien de l'opinion publique euro-atlantique et pour influencer la diplomatie occidentale dans la question de ses revendications territoriales face à la Roumanie a souffert un échec total après la fin de la Seconde Guerre mondiale. Les conclusions de cet échec ont été tirées même par les diplomates hongrois. Dans ce sens, le ministre français des

---

<sup>40</sup> Région de l'Ouest de la Transylvanie.

<sup>41</sup> AMFAE, Série Z-Europe, Roumanie / Transylvanie, oct. 1944-juin 1946, dossier 25, f. 114.

<sup>42</sup> AMFAE, Série Europe-Hongrie, sept. 1944-juin 1949, Paix / dossier général, vol. 23, f. 261-263.

Affaires étrangères a reçu de Budapest, le 25 octobre 1946, un extrait de l'article écrit par l'historien Székfu, l'ambassadeur hongrois à Moscou, et membre de la délégation hongroise à Paris. Dans cet article, publié dans *Uj Magyarország*, l'auteur justifiait l'échec hongrois par la discrepancy immense entre les résultats attendus par la population hongroise et les résultats réels de sa délégation à la Conférence de Paix, en soulignant que «c'était inutile d'exagérer l'importance du rôle joué par le problème hongrois à la Conférence»<sup>43</sup>. On peut dire que la stratégie de présenter le problème hongrois devant l'opinion publique européenne et les milieux diplomatiques influents de l'Occident a connu une intensité variable à travers tout son déroulement. D'un côté, l'émigration hongroise de l'Europe et des États-Unis a proposé des solutions radicales dans la question transylvaine, tandis que, de l'autre côté, le gouvernement de Budapest a abordé cette question plus prudemment au début, mais il a adopté une autre attitude, plus radicale, peu de temps avant la décision de 7 mai 1946, par laquelle le territoire transylvain annexé par la Hongrie, en 1940, revenait à la Roumanie.

---

<sup>43</sup> *Ibidem*, f. 248.